

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} février 2016, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Paul Dumoulin.

Absence motivée :

Le maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de la séance.

16-02-063 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} février 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 18 janvier 2016
3. **Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.3 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges
 - 4.4 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition de plongeon 2016 / Utilisation de la piscine
 - 4.5 Résolution en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec
 - 4.6 La Fondation de la Maison Trestler / Événement Délices et musique 2016 / Achat de billets
 - 4.7 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Brunch de la famille / Commandite
 - 4.11 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Nominations / Membres du conseil d'administration / Modification de la résolution 15-12-1127
5. **Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Bail / Lot 4 847 490 / Bureau temporaire des ventes / Autorisation de signature
6. **Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 15 janvier 2016

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
 - 7.2 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
 - 7.3 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.4 Service des travaux publics / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle
 - 7.5 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Pompier
- 10. Arts et culture**
 - 10.1 Programme Intermunicipalités Québec-France / Ville de Colomiers / Échange d'étudiants
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ordres de changement n^{os} 7 et 8 / Appel d'offres n^o 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n^o 4) / Règlement n^o 1605
 - 14.2 Ordre de changement n^o 15 / Appel d'offres n^o 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n^o 1665
- 15. Services techniques**
 - 15.1 Ordres de changement n^{os} 10, 12, 15 et 18 / Appel d'offres n^o 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n^o 1689
 - 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Pavages, bordures et éclairage / Rue des Aubépines / Règlement n^o 1717
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 19 janvier 2016
 - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 19 janvier 2016
 - 16.6 PIIA / 280, boulevard Harwood / Construction d'un bâtiment institutionnel / Lot 5 755 429 (projeté) / Zone C2-716 / CCU n^o 15-12-198
- 17. Environnement**
 - 17.1 Appui à la Ville de Terrebonne / Agrile du Frêne
- 18. Réglementation**
 - 18.1 Adoption de second projet avec changement / Règlement n^o 1275-237 / Nomenclature de la classe d'usages H3 / Ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Nombre de cases requises pour les personnes handicapées / Services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 / Concordance au Règlement n^o 1270-50 / Secteur des rues Émile-Bouchard, Phil-Goyette et Édouard-Lalonde et du boulevard de la Gare
 - 18.2 Adoption / Règlement n^o 1510-01 / Modification / Règlement concernant les chiens et les chats / Exemption des frais de licence pour les chiens guide ou d'assistance / Obligation de tenir les chiens en laisse
 - 18.3 Avis de motion / Règlement d'emprunt n^o 1717 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Rue des Aubépines
 - 18.4 Avis de motion / Règlement n^o 1566-05 / Modification / Règlement sur les nuisances / Portée de l'article 35.2 (RMH 450)

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Assistance
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-02-064 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

16-02-065 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**16-02-066 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières /
Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges a demandé une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-65599.

« ADOPTÉE »

**16-02-067 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition de plongeon 2016 /
Utilisation de la piscine**

CONSIDÉRANT une demande de soutien formulée par le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale de plongeon les 19 et 20 mars 2016 à la piscine intérieure de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet événement accueillera plus de 170 athlètes du Québec et d'autres provinces;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une aide financière soit versée au Club de Plongeon Vaudreuil-Dorion, laquelle correspondant au prorata du nombre de membres résidents de Vaudreuil-Dorion inscrits au Club de plongeon Vaudreuil-Dorion, pour les frais d'utilisation de la piscine intérieure de la Cité-des-Jeunes, incluant la surveillance, les 19 et 20 mars 2016 dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale;

QUE cette aide financière soit versée sur présentation de la facture de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'utilisation de la piscine, ainsi que d'une liste des participants résidents de Vaudreuil-Dorion;

QUE soit mandaté le Service des loisirs et de la culture afin de fournir le soutien logistique nécessaire au bon déroulement de cette compétition.

« ADOPTÉE »

16-02-068 Résolution en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU que partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU que des ménages de la Ville de Vaudreuil-Dorion ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis Québec sont nécessaires à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

DE demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq ans dans AccèsLogis Québec permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

DE transmettre une copie de cette résolution à la députée de Vaudreuil, M^{me} Marie-Claude Nichols, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, au président du Conseil du trésor, M. Sam Hamad, ainsi qu'au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

« ADOPTÉE »

16-02-069 La Fondation de la Maison Trestler / Événement Délices et musique 2016 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à l'événement « Délices et musique » organisé par La Fondation de la Maison Trestler dans le cadre de la Saint-Valentin;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de quatre billets adultes au montant de 35 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour l'événement « Délices et musique » organisé par La Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 14 février 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-070 Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges / Brunch de la famille / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Brunch de la famille organisé par le restaurant Pacini Vaudreuil au profit de la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé à la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite bronze pour le Brunch de la famille qui se tiendra le 14 février 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-071 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Nominations / Membres du conseil d'administration / Modification de la résolution 15-12-1127

CONSIDÉRANT la résolution 15-12-1127 prévoyant la constitution d'un organisme à but non lucratif (OBNL) voué, notamment, à la promotion et à l'organisation de spectacle de cirque;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le troisième considérant de cette résolution;

CONSIDÉRANT qu'il reste deux postes à combler au sein de son conseil d'administration;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remplacée, dans le troisième considérant de la résolution 15-12-1127, l'expression « l'un des trois membres » par l'expression « le seul membre »;

QUE M^{mes} Céline Chartier et France Lavoie soient désignées membres du conseil d'administration de l'organisme Festivités de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

16-02-072 Bail / Lot 4 847 490 / Bureau temporaire des ventes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande des sociétés Les Habitations Sylvain Ménard inc. et Habitations Raymond Allard inc. à l'effet d'autoriser l'installation temporaire d'un bureau des ventes pour le projet « Les condos de la Gare » pour une durée maximale de 2 ans sur le lot 4 847 490 appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure avec Les Habitations Sylvain Ménard inc. et Habitations Raymond Allard inc. un bail leur permettant d'occuper les lieux pour la durée susmentionnée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec les sociétés Les Habitations Sylvain Ménard inc. et Habitations Raymond Allard inc. pour la location du lot 4 847 490 pour une durée de 2 ans, et ce, pour un loyer de base par année civile de 10 400 \$, indexé annuellement, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

16-02-073 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 15 janvier 2016

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 15 janvier 2016 totalisant un montant de 2 255 668,65 \$.

16-02-074 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Sandro Troini, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, en date du 11 janvier 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Sandro Troini, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 11 janvier 2016;

QUE la Ville remercie M. Sandro Troini pour son dévouement et son implication au cours de ses sept années de service.

« ADOPTÉE »

16-02-075 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Pierre-Luc Castonguay, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, en date du 15 janvier 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Pierre-Luc Castonguay, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 15 janvier 2016;

QUE la Ville remercie M. Pierre-Luc Castonguay pour son dévouement et son implication au cours de ses six années de service.

« ADOPTÉE »

16-02-076 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 21 janvier 2016.

« ADOPTÉE »

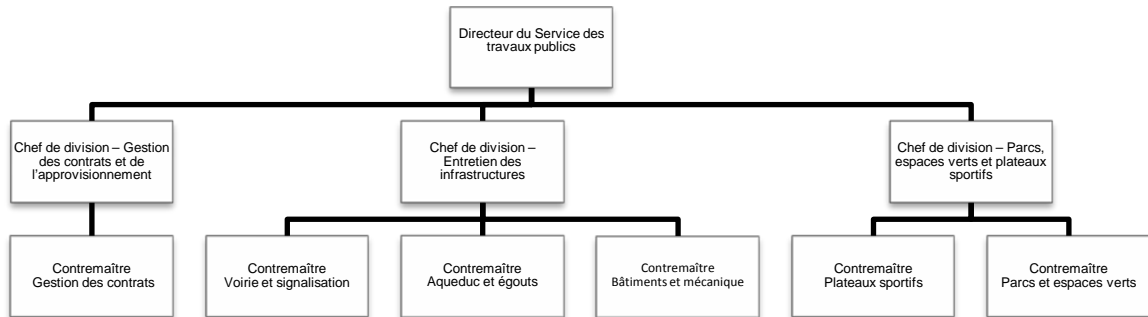
16-02-077 Service des travaux publics / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service des travaux publics en date du 6 octobre 2014 en vertu de la résolution 14-10-950;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle du Service des travaux publics telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QUE l'unité – Bâtiments et mécanique relève désormais de la division – Entretien des infrastructures, et ce, à compter du 2 février 2016;

QU'en conséquence et sans limiter la généralité de ce qui précède, le poste de contremaître – Bâtiments et mécanique relève du chef de division – Entretien des infrastructures;

QUE toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle auxquelles ce poste était lié, lesquelles peuvent être incluses à une convention collective, à une Entente, à un règlement ou à une résolution, soient abolies en date du 2 février 2016;

QUE la Ville crée l'unité – Gestion des contrats au sein du Service des travaux publics en date du 2 février 2016;

QUE la Ville crée également le poste de contremaître – Gestion des contrats au sein du Service des travaux publics en date du 2 février 2016;

QUE ledit poste relève du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

QU'il est entendu que le poste de contremaître – Gestion des contrats se situe à la classe 14 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

QU'en conséquence, le poste de technicien en génie civil 1 relève désormais du contremaître – Gestion des contrats, et ce, à compter du 2 février 2016;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

16-02-078 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Pompier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Sylvain Côté, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, en date du 21 janvier 2016;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M. Sylvain Côté, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 21 janvier 2016;

QUE la Ville remercie M. Sylvain Côté, qui cumule près de 32 années de service, pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service de sécurité incendie;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

16-02-079 Programme Intermunicipalités Québec-France / Ville de Colomiers / Échange d'étudiants

CONSIDÉRANT la rencontre de la Ville de Vaudreuil-Dorion avec la Ville de Colomiers lors du voyage officiel à Bilbao en mars 2015;

CONSIDÉRANT la venue d'une délégation de la Ville de Colomiers à Vaudreuil-Dorion en septembre 2015 pour tenter d'établir de premiers échanges entre les deux villes;

CONSIDÉRANT l'opportunité de permettre à des étudiants de Vaudreuil-Dorion de profiter d'une expérience de travail à Colomiers pour l'été 2016 et à des étudiants de Colomiers de vivre la même expérience à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le rôle de la Ville de Vaudreuil-Dorion en sera un de facilitateur pour permettre à ces étudiants de vivre une expérience unique;

CONSIDÉRANT que depuis les dernières années, la Ville offre chaque été des postes en horticulture et en animation de la Tente à lire à de jeunes étudiants;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'offrir un poste en horticulture et un poste d'animateur de la Tente à lire à de jeunes Français en contrepartie de deux postes offerts à de jeunes Vaudreuillois-Dorionnais par la Ville de Colomiers, par l'entremise de l'Association Québec-France;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville participe au programme d'échanges intermunicipalités de l'Association Québec-France afin de permettre à deux étudiants de Vaudreuil-Dorion d'aller vivre l'expérience à Colomiers et s'engage à réserver deux emplois étudiants pour des candidats français à l'été 2016 dans le cadre de ce programme;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer les documents inhérents audit projet avec l'Association Québec-France.

« ADOPTÉE »

16-02-080 Ordres de changement n^{os} 7 et 8 / Appel d'offres n^o 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n^o 4) / Règlement n^o 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 7 et 8 de l'entrepreneur général reliés au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n^o 4) – appel d'offres n^o 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 238 901,19 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-081 Ordre de changement n^o 15 / Appel d'offres n^o 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n^o 1665

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 15 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 92 416,14 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-082 Ordres de changement n^{os} 10, 12, 15 et 18 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 10, 12, 15 et 18 de l'entrepreneur général reliés au projet « Élargissement d'une partie du chemin Dumberry, ajout d'une conduite pluviale, pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage, feux de circulation et travaux connexes – appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 » totalisant un montant de 72 724,10 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-02-083 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Pavages, bordures et éclairage / Rue des Aubépines / Règlement n° 1717

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 21 janvier 2016, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage incluant tout les travaux connexes sur la rue des Aubépines.

« ADOPTÉE »

16-02-084 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 19 janvier 2016

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 19 janvier 2016.

« ADOPTÉE »

16-02-085 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 19 janvier 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 19 janvier 2016 et approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale énuméré ci-dessous, et ce, selon ladite recommandation et la condition consignée à son procès-verbal :

CCU n° 16-01-03	22700, chemin Dumberry, suite 2 / Installation de trois enseignes à plat au mur / Lot 5 646 841 / Zone C3-123
-----------------	---

« ADOPTÉE »

16-02-086 PIIA / 280, boulevard Harwood / Construction d'un bâtiment institutionnel / Lot 5 755 429 (projeté) / Zone C2-716 / CCU n° 15-12-198

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-12-198 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2015 à l'effet de refuser le projet de construction d'un bâtiment institutionnel présenté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour son futur siège social sis au 280, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT cependant que le Conseil estime opportun d'approuver le projet de la MRC afin de favoriser le redéveloppement du secteur du PPU Harwood;

CONSIDÉRANT le dépôt du nouveau document intitulé « Construction d'un pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges », révision du 19 janvier 2016, préparé par Massicotte Dignard Taillefer Patenaude atelier d'architecture montrant les élévations latérale droite et arrières modifiées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 280, boulevard Harwood, le projet de construction d'un nouveau bâtiment institutionnel, tel que montré pour les élévations principale et latérale gauche au document intitulé « Construction d'un pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges », révision du 30 novembre 2015, préparé par Massicotte Dignard Taillefer Patenaude atelier d'architecture et pour les élévations arrière et latérale droite conformément au document intitulé « Construction d'un pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges », révision du 19 janvier 2016, préparé par la susdite firme, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le plan de génie civil et de gestion des eaux pluviales devra être approuvé par la division - Technique, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction;
- les plans devront faire l'objet d'une approbation par le Service de sécurité incendie, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction;
- un espace paysager de 1 mètre doit être prévu en cour avant entre la terrasse et la ligne de propriété;
- les appareils mécaniques au toit doivent être dissimulés par un écran opaque aux couleurs du bâtiment ou par le parapet du bâtiment;
- l'affichage devra faire l'objet d'une approbation ultérieure.

« ADOPTÉE »

16-02-087 Appui à la Ville de Terrebonne / Agrile du Frêne

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la Ville de Terrebonne dans le cadre de ses démarches auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal pour qu'elle intervienne auprès de la société Hydro-Québec afin que cette dernière adopte un comportement responsable et qu'elle respecte les règlements municipaux en matière d'agrile du frêne dans les municipalités où elle intervient;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Ville de Terrebonne dans ses démarches avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour qu'elle intervienne auprès de la société Hydro-Québec afin que cette dernière adopte un comportement responsable et qu'elle respecte les règlements municipaux en matière d'agrile du frêne dans les municipalités où elle intervient.

« ADOPTÉE »

16-02-088 Adoption de second projet avec changement / Règlement n° 1275-237 / Nomenclature de la classe d'usages H3 / Ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées / Nombre de cases requises pour les personnes handicapées / Services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 / Concordance au Règlement n° 1270-50 / Secteur des rues Émile-Bouchard, Phil-Goyette et Édouard-Lalonde et du boulevard de la Gare

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 janvier 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-237 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} février 2016 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-237 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la nomenclature de la classe d'usages H3, de modifier les ratios de stationnement pour les résidences pour personnes âgées et le nombre de cases requises pour les personnes handicapées, de permettre des services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 et d'assurer la concordance au Règlement numéro 1270-50 »

soit adopté avec changement, soit le retrait de l'expression « multifamiliales (H3) » à l'article 2;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

16-02-089 Adoption / Règlement n° 1510-01 / Modification / Règlement concernant les chiens et les chats / Exemption des frais de licence pour les chiens guide ou d'assistance / Obligation de tenir les chiens en laisse

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1510-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1510-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement concernant les chiens et les chats n° 1510 afin d'exempter les frais de licence pour les chiens guide ou d'assistance et relatif à l'obligation de tenir les chiens en laisse ».

« ADOPTÉE »

16-02-090 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1717 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Rue des Aubépines

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, de bordures et d'éclairage incluant tous les ouvrages connexes sur la rue des Aubépines en décrétant une dépense et un emprunt de deux cent quatre-vingt-sept mille dollars (287 000,00 \$) à ces fins.

« ADOPTÉE »

16-02-091 Avis de motion / Règlement n° 1566-05 / Modification / Règlement sur les nuisances / Portée de l'article 35.2 (RMH 450)

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 afin de préciser la portée de l'article 35.2 (RMH 450).

« ADOPTÉE »

16-02-092 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-02-093 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-02-094 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 02 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul Dumoulin, maire suppléant

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe